Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Recu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID: 005-200064657-20250320-DCM250320028-DE

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025 Délibération n°28

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

<u>Présents</u>: MOREAU Gaëlle; FISCHER Maryline; GRANET Alice; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre; KIRKYACHARIAN Luc; SEMIOND Philippe; BARONNAT Bernard; COQUILLAT Catherine; ALPHAND Thierry; Franck ADISON; VIESSANT Céline; Virginie JEANE; MOUGIN Rémi; VERNET Laurent; ALDEBERT Gérard; PRAT Christelle; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

<u>Procurations</u>: VERNET Laurent à MOSSO Véronique; Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET: REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

La mise en œuvre de la M57 implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour notamment définir la gestion des modalités de gestions des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents.

Le règlement a aussi une vocation pédagogique. Il vise à informer non seulement les élus, mais aussi l'ensemble des services de la collectivité. Il permet de rappeler les normes et les principes comptables et de créer une culture commune de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver le règlement budgétaire et financier.

Le maire Gaëlle MOREAU La secrétaire de séance Maryline FISCHER